



Portage de repas à domicile



« L'assurance d'un repas équilibré et de qualité »

03 86 91 83 57



Livraison sur les communes de :

- Charny • Chambeugle • Chêne Arnoult • Chevillon
- Dicy • La Ferté Loupière • Fontenouilles • Grandchamp
- Malicorne • Marchais Béton • Perreux • Prunoy
- St Denis / Ouanne • St Martin / Ouanne
- Villefranche • Sépeaux • Sommechaie • Les Ormes

✓ En partenariat avec la Cuisine Centrale de :



Portage de repas à domicile sur le canton de CHARNY

MODALITES DE LIVRAISON

JOUR	POUR LE REPAS DU
LE LUNDI	LUNDI MARDI
LE MERCREDI	MERCREDI JEUDI
LE VENDREDI	VENDREDI SAMEDI DIMANCHE



COMPOSITION DU REPAS

- Hors d'œuvre ou entrée chaude
 - Plat principal de viande ou poisson ou œuf
 - Accompagnement de légumes et/ou féculents
 - Fromage et Dessert
 - Potage
- + Possibilité en supplément d'un fromage ou fruit supplémentaire le soir



VOS PLUS

- ✓ - Repas confectionnés par la Cuisine Centrale de Charny, validés au préalable par une diététicienne et réalisés avec des **produits locaux, de qualité et de saison**
- ✓ - Prise en compte des régimes et spécificités
- ✓ - Menu différent proposé tous les jours

A VOTRE SERVICE

03 86 91 83 57



Portage de repas à domicile

Tarif 2023 : 10,70 € / repas

Formule Complète et Equilibrée (6 composants) :

- Hors d'œuvre ou entrée chaude
- Plat principal de viande ou poisson ou œuf
- Accompagnement de légumes et/ou féculents
- Fromage
- Dessert
- Potage

Supplément du soir : + 0,40 €

- Fromage supplémentaire
- Fruit supplémentaire



- ✓ Cet avantage fiscal est un droit pour tous les bénéficiaires du service y compris ceux ne payant pas d'impôts. Il n'est possible que dans l'hypothèse où le portage de repas est compris dans **une offre globale** de service à domicile (avec entretien du logement par exemple)

En cas d'offre globale de service à domicile

- ✓ Il correspond à une aide financière versée par l'Etat pour les personnes non imposables ou en réduction des impôts versés pour les autres bénéficiaires, correspondant à 50% du coût de livraison (soit 1,65 € par repas livrés) *

*Dans l'hypothèse où cette livraison n'est pas prise en charge par un financeur extérieur (ex : Conseil Départemental pour l'APA)



Spécificité des plans d'aide APA :

Le Conseil Départemental participe financièrement à la livraison pour une somme forfaitaire plafonnée à 3,10€ / repas.

03 86 91 83 57